

Communiqué de presse

le 01/04/2025

Valorisation des algues vertes, une chimère qui nous coûte cher

Eau et Rivières de Bretagne et Halte aux marées vertes ont été auditionnées le 31 mars 2025 par les membres de la « mission flash » sur la valorisation des algues, concernant la possibilité de valoriser les algues vertes sur les côtes bretonnes, l'une des formes les plus visible d'eutrophisation due principalement aux excès d'azote issu de l'activité d'élevage.

Les associations ont rappelé que les « marées vertes » en Bretagne ne sont que le **marqueur bien visible d'une pollution systémique**, dont les effets sur les cours d'eau et les eaux littorales sont démontrés par la science depuis plus de trente ans : **l'eutrophisation a des effets importants sur les écosystèmes aquatiques et marins**, qui incluent les proliférations végétales parfois **toxiques**, la **perte de biodiversité** et des **anoxies** qui peuvent se traduire par la **mort massive d'organismes aquatiques**.

Elles ont rappelé leur position constante sur ce sujet : **la seule solution satisfaisante sur le long terme au problème des marées vertes est la réduction des excès structurels d'azote** : suffisamment volontariste, elle se traduirait rapidement par la réduction puis à terme par la **disparition des accumulations d'algues vertes**, mais donc la **disparition des ressources dont la mission parlementaire étudie la valorisation**.

Monsieur Cosson part du principe que la question de la disparition des marées vertes sera résolue dans un pas de temps compris entre 20 à 200 ans. Nos associations constatent que **les taux de nitrates par litre d'eau stagnent depuis 20 ans** puisque qu'aucune des mesures remettant en cause l'agriculture industrielle n'a été prise. Pour obtenir des résultats significatifs sur les algues vertes, le taux de nitrates doit pourtant descendre à 10 mg/l d'eau. **Il est donc impératif d'engager dès à présent une transformation du système agricole**.

S'il s'agit **de traiter en priorité la question des risques sanitaires**, comme l'a rappelé le député, le **ramassage est une solution acceptable**. Cependant, il ne peut pas alimenter une filière économiquement durable de transformation à haute valeur ajoutée. Dans les secteurs où le ramassage est impossible, tous les moyens d'information et de protection des habitants doivent être mobilisés, jusqu'à l'interdiction d'usage, car c'est aussi à ce seul titre que **l'immobilisme des acteurs sera rendu visible et réellement combattu**.

Si collecte il y a, l'utilisation locale comme compost est sans doute la seule option économiquement viable. A défaut, « *la recherche, le ramassage et le traitement devraient être financés sur la base du principe « pollueur-payeur », et non par les contribuables, « pollués-payeurs », et les éventuels profits intégralement reversés à la désintensification des élevages* », comme l'a proposé Yann Auffray d'HAMV.

Eau et Rivières et HAMV observent que, depuis plus de trente ans, se succèdent les projets infructueux et coûteux visant à **collecter les ulves** en mer ou sur les plages, sans avoir pu faire émerger **aucune filière viable** pour cette ressource, peu intéressante pour l'industrie. **Que si cette mission revêt un intérêt c'est peut-être celui d'en faire le bilan et l'évaluation**. La récente « feuille de route nationale pour le développement de la filière algue française », qui explore de nombreuses voies

pour exploiter cette ressource naturelle, **n'envisage d'ailleurs pas de développement de la valorisation des algues épaves**, telles que les marées vertes bretonnes.

Au bilan, **les associations considèrent** que, contrairement aux Antilles, où les accumulations de sargasses sont le résultat d'une combinaison d'effets naturels, de conséquences du changement climatique et des politiques agricoles menées dans d'autres pays comme le Brésil (qui alimente d'ailleurs par exemple via le soja importé la production des algues vertes en Bretagne...), **on dispose en Bretagne de tous les leviers pour faire cesser ces proliférations** (comme l'a encore rappelé le Tribunal administratif de Rennes dans son jugement du 13 mars), et que **c'est donc cette seule option qui doit y être favorisée**.

Pour Christophe Le Visage, vice-président d'Eau et rivières « ***les financements publics devraient être réservés à la lutte contre l'eutrophisation, et non redirigés vers des actions de valorisation des ulves non viables économiquement et qui entreraient forcément en conflit avec les projets de réduction de leur production*** ».

Contacts : Arnaud Clugery 06 73 30 73 10 - HAMV : contact@halteauxmareesvertes.org